

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir à Christiane ROSSILLE, Pierrick MURCIER, pouvoir à Anthony FAYET

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe

Date de la convocation : mercredi 15 novembre 2023

Secrétaire élue pour la séance : Annette CARTIER DUBOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231123-DCM58-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

N°2023-58 OBJET : DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°6

Mme POMMIER Céline, membre de la commission finances, présente la deuxième décision modificative (décision budgétaire modificative n°6) concernant l'ajustement des montants suivants prévus au Budget principal :

- ✓ Chapitre D 011 – Entretien et réparation sur réseaux
- ✓ Chapitre R 75 – Autre produits de gestion courante
- ✓ Chapitre D 012 – Charges de personnel et frais

Elle rappelle que la nomenclature M57 ne permet pas de mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les dépenses de personnel et qu'il convient également de régulariser les écritures concernant la réparation d'un feu comportemental sinistré rue des Monts de la Madeleine :

		FONCTIONNEMENT					
Chap	Article M57	Nature	Dépenses		Recettes		
			Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits	
D011	615232	Réparation Feux comportemental suite sinistre		2 057.76 €			
D012	64111	Rémunérations personnel titulaire	4 700 €				
	64118	Autres indemnités personnel titulaire		2 300 €			
	64131	Rémunérations personnel non titulaire	2 300 €				
	64132	SFT et indemnités personnel non titulaire		1 500 €			
	64168	Emplois aidés		2 800 €			
	6454	Cotisations ASSEDIC		400 €			
R75	75888	Autres produits de gestion courante : chèque copieur + remboursement sinistre assurance					2 057.76

Le total des mouvements des dépenses et recettes s'équilibre à + 2 057.76 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Adopte la décision modificative n°6 du budget communal, exercice 2023 telle que mentionnée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 22 novembre 2023

La secrétaire de séance, Annette CARTIER DUBOST


Le Maire, Eric MARTIN

